

RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE L'HÉRAULT U11 Masculins

SAISON **2026/2027**

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
1 – Composition Le championnat est composé	1 Poule de 10 équipes	3 Poules de 8 équipes	6 Plateaux de 2 à 4 équipes
	Des associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
2 – Associations sportives qualifiées	Équipes : - ayant participé au tournoi de rentrée et/ou de brassage - ou repêchées par la commission technique	Équipes : - ayant participé au tournoi de rentrée et/ou de brassage - ou repêchées par la commission technique	Engagement possible toute l'année sportive sous réserve de place disponible
3 – Qualification	- U11M, U10M - U9M, U8M (certificat médical du médecin de famille). - U7M INTERDIT		- U11M ou F, U10M ou F - U9M ou F, U8M ou F (certificat médical du médecin de famille). - U7M et F INTERDIT
4 – Ballon	TAILLE 5		
5 – Hauteur de panneau	2m60		
6 – Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,75 m		
7 – Obligations sportives	Toutes les défenses de zone demi-terrain et défenses tout-terrain organisées sont INTERDITES . Défense INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE Tous les écrans (sur le porteur du ballon et entre non porteurs) sont FORMELLEMENT INTERDITS Jeu rapide en zone arrière¹ Pas de changement sur violation en zone arrière sauf si demande de l'équipe ayant droit au ballon		
8 – Temps de jeu	4 périodes de 10 min. décomptées 2 temps morts en 1ère mi-temps / 3 temps morts en 2ème mi-temps Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps		Plateau à 2 équipes : match standard Plateau à 3-4 équipes : 4 périodes de 6 min
9 – Prolongations	En cas d'égalité, 1 prolongation de 2 minutes puis 1 prolongation supplémentaire « mort subite »		Pas de prolongation
10 – Horaires des rencontres	Samedi 11H00	Samedi 11H00	Samedi 11H00
11 – Système de l'épreuve	Rencontre en 4 contre 4		
	Championnat en 1 phase	Championnat en 1 phase	Championnat en 1 phase
12 – Chronomètre des tirs	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE		

¹ En cas de manquement constaté à ces obligations, l'entraîneur devra demander à l'arbitre de consigner les faits dans les réserves et de communiquer toutes vidéos à la Commission Technique du CD34.

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
13 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-Marque V2 est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel et une liaison internet. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».		
14 – Classement	Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».		Aucun classement
	Le classement final est établi après la fin des rencontres de la phase de championnat (voir calendrier 2026-2027).	Le classement final est établi après la fin des rencontres de la phase de championnat (voir calendrier 2026-2027).	
	L'équipe déclarée championne est l'équipe classée 1 ^{ère} de la phase de championnat.		
15 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est mise hors championnat.		Aucune
16 – Statut des Techniciens			
17 - Arbitre	Désignation (si disponible, sinon arbitres clubs)	Arbitres clubs	
18 – Caisse de péréquation	Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours		
19 – Salle	Classement : S1		
20 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.		
21 – Type de licences autorisées	U11M		U11M
	Nombre de joueurs autorisés :	12 maximum	
	Type de licences autorisées : (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C, OCT	5
		Licence 0C	Sans limite
		AS HN, 0L, 1L, 2L, 0, 1, 2, E0, E1, E2	0
	Couleurs de licence autorisées	Blanc : Sans limite	
		Blanc : Sans limite	